



Compte rendu de réunion sur le numérique à SJH

Compte-rendu de la réunion entre Mme Richard (Directrice des Études), Mme Inquello (responsable du niveau 5^{ème}, en charge de la classe « Espace »), M. Lefebvre (responsable Informatique) et pour l'Apel: M. Bouiri, M. de Cibeins et Mme Zablit

Date : 14/01/2015 à 08h00

Objectifs de la réunion

Faire un point sur :

1. La place et la stratégie autour du numérique à SJH
2. La Classe Espace (2^{ème} année classe numérique)
3. L'utilisation du Wi-Fi dans l'établissement.

1. Place et stratégie autour du numérique à SJH

L'équipe en charge du numérique à SJH est composée de :

- M. Lefebvre + 1 personne sur les aspects techniques (à temps plein)
- M. Didier de Régis (Charlemagne et paramétrage d'École Directe) (25% temps)
- Mr Fontanet sur les aspects pédagogiques et le lien avec les professeurs (50% temps).

La question de la place et la stratégie du numérique est posée par l'Apel, notamment au vu des communications, initiatives et recommandations émanant de l'Éducation Nationale, du Conseil National du Numérique et de la Commission Européenne (entre autres), concernant la diffusion de la culture numérique et l'apprentissage des outils numériques.

Quelques liens auxquels l'Apel fait référence :

- Ministère de l'Éducation Nationale¹
- La Direction du Numérique pour l'éducation (créée par décret le 31/03/2014)² :
- Initiative pilote Collèges Connectés³
- Place du Numérique à l'école dans les Investissements d'avenir⁴
- Plusieurs avis du Conseil National du Numérique: le plus récent⁵ comprend 8 axes de développement recommandés pour le numérique à l'école:
 - 1. Enseigner l'informatique
 - 2. Installer à l'école la littératie de l'âge numérique
 - 3. Oser le bac HN Humanités numériques
 - 4. Concevoir l'école en réseau dans son territoire
 - 5. Lancer un vaste plan de recherche pour comprendre les mutations du savoir et éclairer les politiques publiques
 - 6. Mettre en place un cadre de confiance pour l'innovation
 - 7. Profiter du dynamisme des startups françaises pour relancer notre soft power
 - 8. Écouter les professeurs pour construire ensemble l'école de la société numérique

¹ <http://www.education.gouv.fr/pid29064/ecole-numerique.html>

² <http://www.education.gouv.fr/cid77084/direction-du-numerique-pour-l-education-dne.html>

³ <http://www.education.gouv.fr/cid72373/colleges-connectes.html>

⁴ <http://www.education.gouv.fr/cid84231/apprentissages-fondamentaux-a-l-ecole-10-projets-e-education-de-services-numeriques-selectionnees-pour-beneficier-d-un-soutien-des-investissements-d-avenir.html>

⁵ <http://cnumerique.fr/education/>

Le positionnement de St Jean n'est pas encore en phase avec l'ensemble des (très récentes) recommandations émises.

- o Il n'existe pas de relais / recommandations sur ces sujets au niveau de la Tutelle.
- o Chaque établissement est confronté à des problématiques très lourdes de paramétrage et d'évolution des plateformes (par exemple pour les achats de licences de livres électroniques)
- o Il n'y a pas de projet de mutualisation des moyens (notamment informatiques) avec d'autres écoles du secteur par exemple
- o SJH s'appuie sur le centre de documentation CRDP situé à Marly-le-Roi dans ses choix d'orientation. Il peut être un support pour les professeurs (et pour les parents car il est ouvert au public) en termes de conseil et de formation (notamment au numérique): <http://www.mde78.ac-versailles.fr>. Cela a été le cas dans la mise en place des tablettes pour la classe numérique. Il fait partie du Réseau Canopé de création et de diffusion des contenus pédagogiques au niveau de l'Académie de Versailles.
- o Ce centre permet également de mettre des écoles en lien avec d'autres (sur des projets linguistiques (échanges) ou des projets pédagogiques)
- o Au niveau de l'apprentissage du code, ce qui permet aux élèves d'avoir une bonne compréhension du numérique. Mme Inquello rappelle que ces cours de programmation (algorithmiques) sont dispensés en classe de seconde.
- o L'Apel suggère également de proposer un atelier de dactylographie aux élèves (hors temps scolaire) pour leur donner assurance et célérité au clavier. A envisager en 5^{ème}.
- o Il n'y a actuellement pas de projet de mise en place d'un bac numérique.

La diffusion des documents autour du numérique à date :

1. La Charte Numérique (validée avec l'Apel) est mise en place. Il est noté en cours de réunion des amendements à y apporter.
2. Un guide d'utilisation des outils informatiques est en cours de préparation. Celui-ci présente les principes d'utilisation du cahier de texte électronique, le relevé de note électronique, l'usage des tablettes, ordinateurs et outils connectés, enfin les modalités d'utilisation de plateformes numériques.

Le cahier de texte électronique est imposé par l'éducation nationale. Il ne se substitue pas à la communication faite en cours aux élèves. Son utilisation est très variable selon les professeurs (et aussi selon les matières). S'il s'agit d'une obligation, son rôle reste limité. Il faut s'attendre à une utilisation accrue de la part des professeurs (à titre d'exemple, tous les professeurs de 5^{ème} l'utilisent).

Le relevé de notes électronique doit être considéré par les parents comme un support de dialogue avec leur enfant. Une difficulté dans ce dialogue peut être le signe de la nécessité de rentrer en contact avec le professeur principal (par exemple).

L'utilisation de tablette ou PC portable par l'élève est autorisée au lycée, pour la prise de note en cours ; cette possibilité est une nouveauté et elle n'est pour l'instant pas utilisée par les élèves qui privilégient la prise de notes traditionnelle.

L'utilisation par les professeurs et les élèves de plateformes numériques, de type Moodle (<https://moodle.org>) se développe pour enrichir le contenu pédagogique des cours, permettre des exercices et des révisions notamment. Le centre de documentation peut conseiller les professeurs sur les choix à opérer.

La sécurité du transfert des fichiers et données devrait évoluer. Si les plateformes évoquées ci-dessus peuvent aussi devenir une alternative à l'échange de fichiers par clé USB, l'Apel souligne qu'actuellement, les échanges de fichiers sont réalisés principalement par clé USB. Ces échanges sont donc non sécurisés et vecteurs de virus entre l'établissement et la maison et réciproquement. Les pertes de clé USB peuvent également générer des problèmes.

Un accès sécurisé des élèves pour permettre des échanges entre eux ou avec les professeurs via École Directe n'est pas envisagé et ne semble pas possible (ce n'est pas prévu par École Directe). Des alternatives devraient donc être envisagées. Ce point sera revu par l'équipe Numérique.

2. La Classe « Espace »

La classe numérique créée en 5^{ème} l'an dernier a vu son projet évoluer, suite à un bilan mitigé⁶. Un nouveau projet de classe a été initié, et il s'agit à présent d'une classe « Espace ». Ce projet de classe est basé sur une approche de l'espace et de la robotique ; il utilise des tablettes numériques (qui sont donc dorénavant des outils mis à la disposition, mais plus le cœur du projet) :

- Le profil des élèves a été modifié : les élèves ont été choisis sur leur capacité à être consciencieux et attirés par la science, sans être des « geeks » (la classe numérique avait fait appel aux candidats).
- la classe est constituée de 17 garçons et 13 filles, plutôt « bons élèves ». Le défi a été d'avoir suffisamment de filles dans la classe.
- un échange a été mis en place avec le collège Le Caousou à Toulouse (<http://www.caousou.com>). Un voyage est organisé à Toulouse, il permettra notamment aux élèves de visiter une usine Airbus et le CNES. Un atelier « fusée » est prévu.
- les élèves sont initiés à la programmation (langage Python).

Le résultat, à mi-année, de cette nouvelle classe « Espace » est très satisfaisant (très bonne classe, bon fonctionnement, respect des consignes sur les accès internet).

Cette classe utilise des livres numériques (sur les tablettes) dont l'achat est assez onéreux (6 EUR/ an, avec un paramétrage complexe individualisé à refaire chaque année, à comparer au coût de 15 à 209 EUR pour un manuel traditionnel).

3. Utilisation du Wi-Fi

15 bornes Wi-Fi sont dorénavant installées dans l'établissement (vs une situation il y a 2 ans où seules la classe des professeurs et la classe numérique étaient équipées):

- 6 pour les besoins de la classe « Espace » : 2 dans la classe, 4 dans les classes de dessin, musique et laboratoire utilisées par cette classe « Espace »,
- 5 dans les 5 classes de terminale S, exclusivement utilisées pour les besoins des professeurs (maximum 10 connexions simultanées possibles),
- 4 réparties dans des salles de professeurs ou bureaux individuels.

Les règles présentées à l'Apel il y a deux ans sont toujours en application :

- Installation des bornes en hauteur, au-dessus des têtes des personnes, présence d'un interrupteur afin de pouvoir les désactiver dès que l'utilisation est finie ;
- Règles de sécurité appliquées : authentification selon la norme « WPA2 Entreprise ».
- Limitation de la puissance d'émission... à l'exception de la classe Espace, pour laquelle les connexions simultanées de 32 élèves nécessitent 2 bornes réglées à leur puissance maximale. Ceci ne suffit par ailleurs pas, malgré la connexion fibrée (problème de roaming).
- Un système de mise en veille automatique est prévu.
- Les professeurs sont invités à désactiver la borne lorsqu'elle n'est pas utilisée.

Au cours de la réunion, une proposition est faite de rajouter un paragraphe sur les principes d'usage des bornes Wi-Fi dans le Guide d'utilisation des outils informatiques cité plus haut. Ceci afin de rappeler des principes élémentaires de sécurité sanitaire et d'accès aux données.

Conclusion

Un point de suivi est à planifier fin mars et l'Apel souhaiterait que M. Fontanet puisse également y participer.

⁶ voir article sur le sujet paru dans le Trait d'Union (septembre 2014).